Pouvoir adjudicateur : Le Proviseur du Lycée Xavier Marmier

53 rue de Doubs,

25300 Pontarlier

Date limite de remise des offres : 30 Septembre 2026 à 12h00

AUTORISATION EXPRESSE DE COMMUNICATION DES DONNÉES DE COMPTAGE ET DE CONSOMMATION

Objet : Consultation relative à la fourniture et à l'acheminement d'électricité
Référence : PAJI/26/04489

Points de livraison concernés :

- Lycée Xavier Marmier – PDL n° 30000650157263
- GRETA du Haut Doubs – PDL n° 30000650816288

Conformément aux dispositions de l'article L.111-75 du Code de l'énergie, qui prévoit que les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité peuvent communiquer aux fournisseurs les données de comptage de leurs clients ou de tout consommateur final d'électricité avec son accord exprès, l'EPLE autorise expressément les candidats à la présente consultation à solliciter auprès du gestionnaire du réseau d'électricité les données nécessaires à l'élaboration de leur offre.

Cette autorisation concerne les points de livraison suivants :

- Lycée Xavier Marmier – PDL n° 30000650157263 ;
- GRETA du Haut Doubs – PDL n° 30000650816288.

Elle porte notamment, dans la mesure où ces données sont disponibles auprès du gestionnaire de réseau, sur les données techniques, contractuelles et historiques de consommation nécessaires à l'élaboration de l'offre, notamment :

- les historiques de consommation ;
- les profils de consommation ;
- les courbes de charge ;
- les puissances souscrites ;
- les relevés d'index ;
- les options et paramètres tarifaires d'acheminement.
-

Cette autorisation est accordée pour toute la durée de la présente consultation et exclusivement pour les besoins de l'élaboration et de l'analyse des offres.

En cas d'attribution du marché, conformément au même fondement juridique, cette autorisation est également accordée au fournisseur titulaire du marché, à compter de la notification du marché et pendant toute la durée de son exécution, pour les besoins de l'exécution du marché.

Elle comprend également, lorsque cela est applicable aux points de livraison concernés, l'activation et la réception des courbes de charge, ainsi que l'utilisation des données nécessaires à l'analyse et à l'optimisation des conditions tarifaires et d'acheminement.

Cette autorisation est délivrée dans le respect des obligations de confidentialité prévues notamment à l'article L.111-73 du Code de l'énergie, qui impose aux gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité de préserver la confidentialité des informations dont la communication serait susceptible de porter atteinte aux règles de concurrence libre et loyale et de non-discrimination.

Les données ainsi obtenues sont limitées aux points de livraison concernés par le présent marché et ne pourront être utilisées que pour les finalités précitées.

Fait à Pontarlier, le 14 septembre 2026

Pour le Lycée Xavier Marmier

Le proviseur,

Pouvoir adjudicateur



Pascal MORET